

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 495**12 mai 2004****SOMMAIRE**

A.Z. Com. S.A., Bertrange	23756	Inland Shipping S.A., Luxembourg	23739
AIG Multilabel Sicav, Luxembourg	23749	Insinger de Beaufort Holdings S.A., Luxembourg	23751
AIG Sicav, Luxembourg	23748	Intels Group S.A., Moutfort	23727
Anfe Financing International S.A., Luxembourg	23752	Jadis International S.A., Luxembourg	23753
Atrinity Holding S.A., Luxembourg	23755	Jardicoop S.A.H., Luxembourg	23752
Bioforests S.A.	23736	Jardilux S.A.H., Luxembourg	23753
Bioforests S.A.	23736	Jordanus Holding S.A., Luxembourg	23746
Broad Development S.A., Luxembourg	23759	KB Lux Key Fund, Sicav, Luxembourg	23751
Bunker Lux S.A., Luxembourg	23758	KB Lux Special Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg	23741
Capital Développement Europe S.A., Luxembourg	23748	Kendal Enterprises S.A., Luxembourg	23736
Cazenove International Fund (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	23741	Lambig Holding S.A., Luxembourg	23747
CDC International Fund, Sicav, Luxembourg	23742	Larene S.A.H., Luxembourg	23755
Ceylon S.A.H., Luxembourg	23746	Linalux S.A.H., Luxembourg	23758
Consens Holding S.A., Luxembourg	23753	Linvest S.A., Luxembourg	23756
Covam Holding S.A., Luxembourg	23744	Lobytrans S.A., Luxembourg	23733
Credit Suisse Alternative Strategies Trust (Lux), Sicav, Luxembourg	23745	Lokrine Holding S.A., Luxembourg	23750
Credit Suisse Prime Select Trust (Lux), Sicav, Luxembourg	23743	Martur Finance S.A., Luxembourg	23750
Development Packaging S.A.H., Luxembourg	23747	McArthurGlen Roermond Holdings, S.à r.l., Luxembourg	23714
Disimi 92 S.p.A., I-Milan	23722	Méandre S.A., Luxembourg	23754
Econ Holding S.A., Luxembourg	23757	Mephisto S.A., Luxembourg	23735
Edimo S.A., Luxembourg	23736	Merlux Maritime S.A., Luxembourg	23727
Edimo S.A., Luxembourg	23737	Metal Finanz Gesellschaft A.G., Luxembourg	23743
EIF Investments & Finance S.A., Luxembourg	23738	MID Atlantic Holdings S.A., Luxembourg	23741
EIF Investments & Finance S.A., Luxembourg	23738	Midden Europese Beleggingsmaatschappij S.A.H., Luxembourg	23758
Elfriede Shipping S.A., Luxembourg	23760	Millet S.A., Luxembourg	23755
Euroklima S.A.H., Luxembourg	23754	Morely Holding, S.à r.l., Luxembourg	23723
Financière d'Entreprises S.A., Luxembourg	23738	Nestor Investment Management S.A.H., Luxembourg	23714
Fleming Aktien Strategie Welt	23718	Norrlanda Oil S.A., Luxembourg	23715
Gay Time Ltd S.A., Luxembourg	23749	O.C.A. Beteiligung A.G., Luxembourg	23752
Global Investors, Sicav, Luxembourg	23744	Orestes Holding S.A., Luxembourg	23746
Gremir S.A.H., Strassen	23753	Orolux S.A.H., Luxembourg	23759
Hacofin S.A., Luxembourg	23760	Persia, S.à r.l., Livange	23739
Hengpart S.A., Luxembourg	23759	Persia, S.à r.l., Livange	23714
Holdfin S.A., Luxembourg	23754	Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL), S.à r.l., Strassen	23758
Imeris Holding S.A., Luxembourg	23757	Pisti S.A., Luxembourg	23737
Immobilière des Sables S.A., Strassen	23742		

Pisti S.A., Luxembourg.....	23737	Société Européenne de Participation Com-	
Plastique S.A., Luxembourg.....	23759	merciale S.A., Luxembourg	23744
Posal S.A., Luxembourg.....	23746	Solutions S.A., Munsbach	23756
Posal S.A., Luxembourg.....	23750	Steel Invest S.A., Luxembourg.....	23745
Rateo S.A., Luxembourg	23728	Suez Lux Cash, Sicav, Luxembourg.....	23719
Refina International S.A.H., Luxembourg	23752	Suez Lux Cash, Sicav, Luxembourg.....	23721
Reybier Développement S.A., Luxembourg.....	23754	Tarante Holding S.A., Luxembourg	23756
Rock Investments S.A., Luxembourg	23755	Telsi S.A., Luxembourg	23748
Rofa S.A., Luxembourg	23749	Top House, S.à r.l., Luxembourg.....	23728
Saint Aubin Développement S.A., Luxembourg ..	23747	Universal Invest, Sicav, Luxembourg	23742
San Nicola S.A., Luxembourg	23757	Van Gansewinkel Luxembourg S.A., Differdange .	23721
Sichel S.A., Luxembourg	23760	Weather International S.A., Luxembourg	23722

PERSIA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 55.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 mars 2004.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(026032.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

NESTOR INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 45.832.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 mars 2004.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(026035.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

McArthurGlen ROERMOND HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 89.296.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 février 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2004:

- Monsieur Gary Bond, Executive, demeurant au 42-45, Portman Square, Londres W1H 6AG, Royaume-Uni.
- Monsieur Joseph Wallach Kaempfer, Junior Executive, demeurant au 42-45, Portman Square, Londres W1H 6AG, Royaume-Uni.
- Monsieur John Nicolosi, Executive, demeurant au 11, Wicklon Road, Rode Island 02891, Etats-Unis d'Amérique.
- Monsieur Antonio Luca Ortigara De Ambrosis, Executive, demeurant Corso Matteotti 1, 2012 Milan, Italie.
- Monsieur James Hoffman, Executive, demeurant au 1501, K Street, NW Washington DC, Etats-Unis d'Amérique.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2004:

- DELOITTE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026498.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

NORRLANDA OIL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 100.482.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le huit avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

1. CONDOR OIL AND BUNKERS CORP., ayant son siège social à Calle Manuel Maria Icaza y Calle 51, Edificio Proconsa No 1, Panama, République de Panama, ici représentée par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 31 mars 2004.

2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de NORRLANDA OIL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 8 avril 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou

même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1.- CONDOR OIL AND BUNKERS CORP.	308	30.800,-
2.- M. Guy Hornick	1	100,-
3.- M. John Seil	1	100,-
Total:	310	31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.600,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

Signature de catégorie A:

- Madame Chantal Dubois, juriste, née le 18 octobre 1951 à Paris, demeurant à Genève, Suisse, 2, Chemin Colladon.

Signatures de catégorie B:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Guy Hornick, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Ponsard, G. Hornick, J. Seil, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, vol. 20CS, fol. 82, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 avril 2004.

P. Decker.

(035204.3/206/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

FLEMING AKTIEN STRATEGIE WELT, Fonds Commun de Placement.

Acte modificatif au Règlement de Gestion

FLEMING (FCP) FUND SERIES MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. (la «Société de Gestion») agissant comme société de gestion de FLEMING AKTIEN STRATEGIE WELT (le «Fonds») avec l'accord de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., en tant que banque dépositaire du Fonds, a décidé ce qui suit:

1. Toutes les références à «CHASE MANHATTAN BANK, LUXEMBOURG» situé à «5, rue Plaetis, P.O. Box 240, L-2012 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg» en tant que Banque Dépositaire du Fonds doivent être remplacées par des références à «J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.» situé à «5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg».

2. Sous la section «Glossaire», la définition d'«Euro» doit être modifiée de manière à lire ce qui suit:

«la monnaie unique européenne officielle adoptée par certains Etats Membres de l'Union Européenne participant à l'Union Economique et Monétaire (telle que définie dans la législation de l'Union Européenne)».

3. Toutes les références à «Flemings» doivent être remplacées par des références à «J.P. MORGAN CHASE & CO.».

4. L'Article 5) «Sauvegarde d'Investissements» doit être renommé «Restrictions d'Investissement» et toutes les références à l'Article 5) doivent être modifiées en conséquence.

5. Sous l'Article 5) renommé «Restrictions d'Investissement», à la fin de la section 4. (A), après la référence à l'Article 1(2) de la Directive du Conseil de l'Union Européenne du 20 décembre, 1985 (85/611/EC)» les mots «telle que modifiée» doivent être ajoutés.

6. Sous l'Article 7) «Prix d'Offre» un avant-dernier paragraphe doit être ajouté qui doit être lu de la manière suivante:

«Si, à une date de transaction, les banques ne sont pas ouvertes pour affaire, ou si un système de transactions inter-bancaire n'est pas opérationnel, dans le pays de la devise du Fonds, alors les transactions seront effectuées le prochain Jour Ouvrable lors duquel ces banques et systèmes de transaction seront ouverts.»

7. Sous l'Article 11) «Rachat», le sixième paragraphe doit être modifié de manière à lire ce qui suit:

«Si, à une date de transaction, les banques ne sont pas ouvertes pour affaire, ou si un système de transactions inter-bancaire n'est pas opérationnel, dans le pays de la devise du Fonds, alors les transactions seront effectuées le prochain Jour Ouvrable lors duquel ces banques et systèmes de transaction seront ouverts.»

8. Sous l'Article 16 «Publications», à la fin du dernier paragraphe, les mots «tel que le Börsenzeitung, Finanz und Wirtschaft et Wirtschaftsblatt» doivent être supprimés.

9. Sous l'Article 17) «Durée du Fonds, Liquidation», la seconde phrase du premier paragraphe doit être modifiée de manière à lire ce qui suit:

«Si les avoirs nets totaux du Fonds tombent en dessous de 30 millions d'euros, la dissolution du Fonds peut être décidée par accord entre la Banque Dépositaire et la Société de Gestion.»

Cet acte modificatif au Règlement de Gestion sera effectif dès sa publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT
MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.
comme Société de Gestion
Signature

J.P. MORGAN BANK
LUXEMBOURG S.A.
comme Banque Dépositaire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05159. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Amendment to the Management Regulations

FLEMING (FCP) FUND SERIES MANAGEMENT COMPANY, S.à.r.l. (the «Management Company») acting as management company to FLEMING AKTIEN STRATEGIE WELT (the «Fund») with the approval of J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., as custodian of the Fund, has decided the following:

1. All references to CHASE MANHATTAN BANK, LUXEMBOURG situated at 5, rue Plaetis, P.O. Box 240, L-2012 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as custodian of the Fund shall be replaced by references to J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A. situated at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Under the section «Glossary of terms», the definition of «Euro» shall be amended so as to read as follows: «the official single European currency adopted by a number of Member States of the European Union participating in the Economic and Monetary Union (as defined in the European Union legislation)».

3. All references to «Flemings» shall be replaced by references to «J.P. MORGAN CHASE & CO.».

4. Article 5) «Investment Safeguards» shall be renamed «Investment Restrictions» and all references to Article 5) shall be amended accordingly.

5. Under the renamed Article 5) «Investment Restrictions», at the end of section 4. (A), after the reference to «Article 1(2) of the Directive of the Council of the EU of 20 December, 1985 (85/611/EC)» the words «as amended» shall be added.

6. Under Article 7) «Offer Price» a penultimate paragraph shall be added which shall read as follows:

«If, on the settlement date, banks are not open for business, or an interbank settlement system is not operational, in the country of the currency of the Fund, then settlement will be on the next Business Day on which those banks and settlement systems are open.»

7. Under Article 11) «Repurchase», the sixth paragraph shall be amended so as to read as follows:

«If, on the settlement date, banks are not open for business or settlement systems are not operational in the country of the settlement currency, then settlement will be on the next Business Day on which those banks and settlement systems are open.»

8. Under Article 16) «Publications», at the end of the last paragraph, the words «such as in Börsenzeitung, Finanz und Wirtschaft and Wirtschaftsblatt» shall be deleted.

9. Under Article 17) «Duration of the Fund, Liquidation», the second sentence of the first paragraph shall be amended so as to read as follows:

«If the total net assets of the Fund fall below Euro 30 million, the dissolution of the Fund may be decided upon agreement between the Custodian and the Management Company.»

This amendment to the Management Regulations shall become effective on upon its publication in the Mémorial.

Luxembourg, 23rd april 2004.

FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT
MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.

as Management Company

Signature

J.P. MORGAN BANK
LUXEMBOURG S.A.

as Custodian

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05156. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034051.2//79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

SUEZ LUX CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 31.011.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SUEZ LUX CASH (la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 276 du 29 septembre 1989, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 25 août 1993, publié au Mémorial numéro 518 du 29 octobre 1993.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Nathalie Moroni, juriste, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Bénédicte Lebichot, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Delphine Boutillier du Retail, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Que des avis de convocation à la présente assemblée contenant l'ordre du jour ont été publiés dans le Luxemburger Wort, La Voix du Luxembourg et au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 12 et 30 mars 2004 et les avis de convocation ont également été envoyés à tous les actionnaires nominatifs le 9 mars 2004.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 8 mars 2004 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

Qu'en vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est donc autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts afin de soumettre la Société à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif en remplaçant «... de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.» par «... de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»;

2. Modification de l'article 3 des statuts afin de soumettre la Société à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif en remplaçant «... de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.» par «... de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.» et insertion d'un 3^{ème} paragraphe au contenu suivant: «Chacun des compartiments de la Société pourra contracter de manière permanente et pour des besoins d'investissement, des emprunts pour au moins 25% de ses actifs nets.»;

3. Modification de l'article 5, 1^{er} paragraphe, 2^{ème} phrase des statuts afin de la lire comme suit: «Le capital minimum de la Société est de EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros)»;

4. Modification de l'article 5, 2^{ème} paragraphe, 1^{ère} phrase des statuts afin de la lire comme suit: «Le capital initial s'élevait à l'équivalent en euros de LUF 1.300.000,- (un million trois cent mille francs luxembourgeois) représenté par 13 (treize) actions sans valeur nominale»;

5. Modification de l'article 5, 4^{ème} paragraphe, 2^{ème} phrase afin d'y remplacer la mention de LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois) par EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros)»;

6. Modification de l'article 9, dernier alinéa des statuts afin de la lire comme suit: «L'actif net de la Société est égal à la somme des actifs de tous les compartiments convertis en euros sur la base des derniers cours de change connus»;

7. Modification de l'article 11 des statuts afin d'y introduire la désolidarisation des actifs en supprimant le dernier paragraphe et en insérant le texte suivant après le 2^{ème} paragraphe: «Par application de l'article 133 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, une société d'investissement à compartiments multiples constitue une seule et même entité juridique et par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. A ce propos, si la Société prend des engagements qui incombent à un compartiment en particulier, seuls les avoirs de ce compartiment seront engagés vis-à-vis des créanciers concernés.»

8. Modification de l'article 20, 2^{ème} paragraphe des statuts afin d'y modifier la référence à la BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG par la référence au GROUPE CREDIT AGRICOLE;

9. Modification de l'article 21, 2^{ème} paragraphe des statuts afin d'y modifier la référence aux «francs luxembourgeois» par la référence à «l'euro»;

10. Modification de l'article 22 des statuts afin d'y modifier la référence à «l'article 31 de la loi du 31 mars 1988» par la référence à «l'article 32 de la loi du 20 décembre 2002»;

11. Modification de l'article 26 des statuts afin d'y modifier la référence à «la loi du 30 mars 1988» par la référence à «la loi du 20 décembre 2002».

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts afin de soumettre la Société à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif en remplaçant «... de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.» par «... de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts afin de soumettre la Société à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif en remplaçant «... de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.» par «... de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.» et en insérant un 3^{ème} paragraphe au contenu suivant: «Chacun des compartiments de la Société pourra contracter de manière permanente et pour des besoins d'investissement, des emprunts pour au moins 25% de ses actifs nets.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 1^{er} paragraphe, 2^{ème} phrase des statuts afin de la lire comme suit: «Le capital minimum de la Société est de EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros)».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 2^{ème} paragraphe, 1^{ère} phrase des statuts afin de la lire comme suit: «Le capital initial s'élevait à l'équivalent en euros de LUF 1.300.000,- (un million trois cent mille francs luxembourgeois) représenté par 13 (treize) actions sans valeur nominale».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 4^{ème} paragraphe, 2^{ème} phrase afin d'y remplacer la mention de LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois) par EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros)».

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9, dernier alinéa des statuts afin de le lire comme suit: «L'actif net de la Société est égal à la somme des actifs de tous les compartiments convertis en euros sur la base des derniers cours de change connus».

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts afin d'y introduire la désolidarisation des actifs en supprimant le dernier paragraphe et en insérant le texte suivant après le 2^{ème} paragraphe: «Par application de l'article 133 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, une société d'investissement à compartiments multiples constitue une seule et même entité juridique et par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. A ce propos, si la Société prend des engagements qui incombent à un compartiment en particulier, seuls les avoirs de ce compartiment seront engagés vis-à-vis des créanciers concernés.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20, 2^{ème} paragraphe des statuts afin d'y modifier la référence à la BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG par la référence au GROUPE CREDIT AGRICOLE.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21, 2^{ème} paragraphe des statuts afin d'y modifier la référence aux «francs luxembourgeois» par la référence à «l'euro».

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts afin d'y modifier la référence à «l'article 31 de la loi du 31 mars 1988» par la référence à «l'article 32 de la loi du 20 décembre 2002».

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 26 des statuts afin d'y modifier la référence à «la loi du 30 mars 1988» par la référence à «la loi du 20 décembre 2002».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Moroni, B. Lebichot, D. Boutillier du Retail, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 avril 2004, vol. 427, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 avril 2004.

H. Hellinckx.

(035396.3/242/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

SUEZ LUX CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 31.011.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 avril 2004.

H. Hellinckx.

(035397.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Z.A. Gadderscheier.

R. C. Luxembourg B 64.008.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 11 mars 1998, publié au Mémorial C n° 485 du 2 juillet 1998, modifié par acte notarié en date du 4 avril 2002, publié au Mémorial C n° 1020 du 4 juillet 2002, modifié par acte notarié en date du 1^{er} juillet 2003, publié au Mémorial C n° 971 du 22 septembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05210, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026015.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

WEATHER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.210.

DISMI 92 S.p.A., Società per Azioni.

Siège social: I-Milan, 19, Via Carlo Botta.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille quatre, le trente avril.

A été arrêté par les présentes, aux fins de dépôt, publication et tout ce qu'il appartiendra d'effectuer, et rédigé en vertu et au sens tant de l'article 2501 ter du Code Civil de la République Italienne que des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, un projet de fusion sur base du bilan au 31 octobre 2003 de la société: de droit italien DISE 92 S.p.A. et du bilan au 31 décembre 2003 de la société de droit luxembourgeois WEATHER INTERNATIONAL S.A.

1) Sociétés participant à la fusion

De première part:

DISMI 92 S.p.A., società per azioni, ayant son siège social à Va Carlo Botta, n° 19, Milan (Italie), capital social EUR 2.600.000,- entièrement versé, inscrite au Registro delle Imprese Milan n° 04830500155, Numéro Fiscal 04830500155, RFA 1044601, constituée sous forme d'une società per azioni au sens du Code Civil de la République Italienne suivant acte redigé par Maître Lucia Bassani, notaire de résidence à Milan (Italie) en date du 4 juin 1980, enregistré à Milan, Actes Publics le 13 juin 1980 au numéro 13791.

Ci-après «Société absorbante»

Et de seconde part:

WEATHER INTERNATIONAL S.A. société anonyme, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 71.210, constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte notarié en date du 5 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 817 du 3 novembre 1999.

Ci-après: «Société à absorber»

1) Type de fusion et sociétés participant à la fusion

Fusion par absorption impliquant les sociétés suivantes:

a) Société absorbante: DISMI 92 S.p.A., siège social Via Carlo Botta n.19, Milan, Italie, capital social EUR 2.600.000,- inscrite au Registre des entreprises de Milan n° 04830500155, codefiscal n° 04830500155, REA 1044601,

b) Société à absorber: WEATHER INTERNATIONAL S.A., siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg capital social EUR 961.700,-, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 71.210.

Le capital social de la société à absorber est entièrement et directement détenu par DISMI 92 Sp.A.

2) Modifications statutaires et nouveaux Statuts

Suite à la fusion, aucune modification ne sera apportée ni à l'acte de constitution ni aux Statuts de la société absorbante.

3) Rapport d'échange et soulte éventuelle en espèces

Il n'est prévu aucun rapport d'échange ni aucune soulte en espèces dans la mesure où la société absorbante est titulaire de la totalité du capital de la société à absorber et qu'elle ne procédera donc pas à une quelconque augmentation de son capital en conséquence de l'opération. Les actions de la société absorbée, entièrement détenues par la société absorbante, seront annulées par effet de la fusion.

4) Modalités d'attribution des actions de la société absorbante

Etant donné les caractéristiques de l'opération, il n'est pas prévu d'émettre ni d'attribuer de nouvelles actions.

5) Date de prise d'effet de la fusion et imputation des opérations de la société absorbée

A des fins comptables et fiscales, l'opération sera imputée au bilan de la société absorbante à compter du 31 décembre 2003.

Egalement, la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour la société absorbante a été fixée au 31 décembre 2003.

Les actionnaires de la société absorbée sont en droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la société, des documents tels que déterminés à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à savoir: le projet de fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices. Une copie de ces documents peut être obtenue par tout actionnaire sans frais sur simple demande.

Dans le mois qui suit la publication du projet de fusion à Luxembourg une assemblée des actionnaires de la société absorbée sera convoquée par devant Notaire, afin d'approuver le projet de fusion sous condition suspensive d'une décision concordante de l'assemblée générale de la société absorbante.

La société absorbante devra, dans les 60 jours qui suivent la tenue de son assemblée générale appelée à approuver le projet de fusion, constater par acte notarié en Italie la prise d'effet de la fusion. La fusion deviendra définitive à Luxembourg et en Italie et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir:

a) la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,

b) la société absorbée cesse d'exister,

c) l'annulation des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante,

à partir de la signature de l'acte notarié susvisé en Italie.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société absorbée prendront fin à partir de la signature de l'acte notarié en Italie.

La décharge sera accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la signature de l'acte notarié susvisé en Italie par une assemblée générale de la société absorbante.

La société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée.

Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

7) Traitement particulier en faveur des Actionnaires

Aucun traitement particulier n'est réservé à des catégories particulières d'Actionnaires. Il n'existe pas de catégories particulières d'Actionnaires dans les sociétés participant à la fusion.

8) Avantages particuliers en faveur des Administrateurs

Aucun avantage particulier n'est proposé en faveur des Administrateurs des sociétés participant à la fusion.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête.

DISMI 92 S.p.A. / WEATHER INTERNATIONAL S.A.

P. Allegri / M. Carfagna - J.-R. Bartolini

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ02026. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037090.2//87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

MORELY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 99.786.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twelfth of March.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Philip Hult, manager, born in Lund (S), on October 9, 1970, residing at no 16 Peel Rise, The Peak, Hong Kong, here represented by Mr Benoît Nasr, private employee, with professional address at 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on March 11, 2004,

said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered Office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, through subsidiaries and/or branches and through permanent or temporary establishments, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the incorporation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of MORELY HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at sixteen thousand US dollars (US \$ 16,000.-), represented by one hundred and sixty (160) shares of a par value of one hundred US dollars (US \$ 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either partners or not, appointed and removed by the partners.

The managers shall be of Class «A» and of Class «B».

Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of a Class «A» and a Class «B» manager, except for operations dealing with the current affairs of the Company not exceeding an amount of EUR 1,250.- (or the countervalue in any other currency) for which the signature of a Class «A» manager shall be sufficient

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either partners or not.

Title IV.- Decisions of the Sole Member - Collective Decisions of the Members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial Year - Balance Sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of October of each year to the thirtieth of September of the following year.

Art. 11. Each year, as of the thirtieth of September, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General Provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

All the shares have been entirely subscribed by Mr Philip Hult, prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of sixteen thousand US dollars (US \$ 16,000.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and end on September 30, 2004.

Valuation

For all purposes the corporate share capital is valued at thirteen thousand fifty-four euro eighty-three cent (13,054.83).

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred and fifty (1,650.-) euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following are appointed managers of the Company for an undefined:

a) Class «A» manager:

- Mr Benoît Nasr, private employee, born in Charleroi (B), on May 26, 1975, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

b) Class «B» manager:

- Mrs Asa Blendow, Chief Financial Officer, born in Mi Sit Petri (S), on March 8, 1962, with professional address at Haldenstrasse 4, CH-6006 Lucerne, Switzerland.

The Company is validly bound by the joint signatures of any Class «A» and any Class «B» manager, except for operations dealing with the current affairs of the Company not exceeding an amount of EUR 1,250.- (or the countervalue in any other currency) for which the signature of a Class «A» manager shall be sufficient

2) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, he signed with Us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le douze mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philip Hult, manager, né à Lund (S), le 9 octobre 1970, demeurant à 16 Peel Rise, The Peak, Hong Kong, ici représenté par Monsieur Benoît Nasr, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 mars 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, soit par l'intermédiaire de filiales et/ou de succursales, soit par l'intermédiaire d'établissements permanents ou temporaires, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, qui sont en relation avec la constitution, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de MORELY HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à seize mille (16.000,-) dollars US (USD), représenté par cent soixante (160) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars US (USD) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Les gérants seront de catégorie «A» et de catégorie «B».

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie «A» et d'un gérant de catégorie «B», à l'exception des opérations ayant trait à la gestion courante de la Société ne dépassant pas un montant de 1.250,- EUR (ou la contrevaletur en toute autre devise) pour lesquelles la signature d'un gérant de catégorie «A» sera suffisante.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'Associé unique - Décisions Collectives d'Associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Art. 11. Chaque année, au trente septembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Philip Hult, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de seize mille (16.000,-) dollars US (USD) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 30 septembre 2004.

Evaluation

A toutes fins utiles le capital social est évalué à la somme de treize mille cinquante-quatre euros quatre-vingt-trois cents (13.054,83).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Gérant de catégorie «A»:

- Monsieur Benoît Nasr, employé privé, né à Charleroi (B), le 26 mai 1975, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

b) Gérant de catégorie «B»:

- Madame Asa Blendow, «Chief Financial Officer», née à Mi Sit Petri (S), le 8 mars 1962, avec adresse professionnelle à Haldenstrasse 4, CH-6006 Lucerne, Suisse.

La Société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie «A» et d'un gérant de catégorie «B», à l'exception des opérations ayant trait à la gestion courante de la Société ne dépassant pas un montant de 1.250,- EUR (ou la contrevaletur en toute autre devise) pour lesquelles la signature d'un gérant de catégorie «A» sera suffisante.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Nasr, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, vol. 142S, fol. 93, case 8. – Reçu 130,55 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(026802.3/230/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

MERLUX MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 83.392.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 31 décembre 2003 que le siège social est transféré, avec effet au 1^{er} janvier 2004, de son adresse actuelle, 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

MERLUX MARITIME S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025998.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

INTELS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 17, rue de Gappenhiehl.

R. C. Luxembourg B 89.700.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Signature.

(026036.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

RATEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.100.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 janvier 2004, enregistré à Mersch, le 2 février 2004, volume 426, folio 72, case 9, que la société anonyme RATEO S.A. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg 8, boulevard Royal, constituée en Italie, et dont le siège social et administratif a été transféré à Luxembourg, suivant acte contenant une refonte complète des statuts, reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 24 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 972 du 22 septembre 2003, au capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme RATEO S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 mars 2004.

H. Hellinckx.

(026076.3/242/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

TOP HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 99.785.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twelfth of March.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mr Philip Hult, manager, born in Lund (S), on October 9, 1970, residing at no 16 Peel Rise, The Peak, Hong Kong,
- 2) Mr Bertil Hult, manager, born in Sit Goran (S), on February 10, 1941, residing at Haldenstrasse 4, CH-6006 Lucerne, Switzerland,
- 3) Mr Alexander Hult, hotel manager, born in Mi Sit Johannes (S), on October 29, 1975, residing in Erik DahlbergsAllé 11A, S-11520 Stockholm, Sweden,
- 4) Mr Maximilian Hult, student, born in Lucerne (CH), on November 7, 1982, residing in Strandvägen 13, S-11456 Stockholm, Sweden,
- 5) Mr Edward Hult, student, born in Lucerne (CH), on March 4, 1978, residing in Strandvägen 13, S-11456 Stockholm, Sweden,

all here represented by Mr Benoît Nasr, private employee, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of five proxies given on March 11, 2004,

said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing persons have incorporated a société à responsabilité limitée, the Articles of which they have established as follows:

Art. 1. Between the present and following partners there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies and of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The company is incorporated under the name of TOP HOUSE, S.à r.l.

Art. 3. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financière» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a common decision of the partners and to any other place within the municipality by a decision of the managers.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Art. 6. The Company's capital is set at sixteen thousand US dollars (US \$ 16,000.-), represented by four hundred (400) shares of a par value of forty US dollars (US \$ 40.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares shall be transferable among living persons to third parties which are not partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital.

Otherwise the shares shall be freely transferable among partners.

The shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

The prior approval of the above paragraph is not required when the shares are transmitted to forced-heirs or to the surviving spouse.

In case of a transfer the value of a share is determined on the last three balance sheets of the Company.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. The creditors, representatives, rightholders or heirs of any partner are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers, either partners or not, appointed and removed by the partners.

The managers shall be of Class «A» and of Class «B».

Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of a Class «A» and a Class «B» manager, except for operations dealing with the current affairs of the Company not exceeding an amount of EUR 1,250.- (or the countervalue in any other currency) for which the signature of a Class «A» manager shall be sufficient

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either partners or not.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. Resolutions are validly adopted when passed by partners representing more than half of the capital. However, decisions concerning a modification of the Articles of Incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are convened to a second meeting with at least thirty days notice, which will be held within three months from the first meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Art. 13. The Company's financial year runs from the first of October of each year to the thirtieth of September of the following year.

Art. 14. Each year, as of the thirtieth of September, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the property of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) to the Company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 15. Each partner may inspect at the Head Office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators upon agreement of the general meeting of partners, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

Subscription and Payment

The shares have been entirely subscribed in the following manner:

1) Mr Philip Hult, prenamed, two hundred shares	200
2) Mr Bertil Hult, prenamed, one hundred and four shares	104
3) Mr Alexander Hult, prenamed, thirty-two shares	32
4) Mr Maximilian Hult, prenamed, thirty-two shares	32
5) Mr Edward Hult, prenamed, thirty-two shares	32
Total: four hundred shares	400

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of sixteen thousand US dollars (US \$ 16,000.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and end on September 30, 2004.

Valuation

For all purposes the corporate share capital is valued at thirteen thousand fifty-four euro eighty-three cent (13,054.83).

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred and fifty (1,750.-) euro.

Constitutive Meeting of Partners

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The following are appointed managers of the Company for an unlimited period:

a) Class «A» manager:

- Mr Benoît Nasr, private employee, born in Charleroi (B), on May 26, 1975 with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

b) Class «B» manager:

- Mrs Asa Blendow, Chief Financial Officer, born in Mi Sit Petri (S), on March 8, 1962, with professional address at Haldenstrasse 4, CH-6006 Lucerne, Switzerland.

The Company is validly bound by the joint signatures of any Class «A» and any Class «B» manager, except for operations dealing with the current affairs of the Company not exceeding an amount of EUR 1,250.- (or the countervalue in any other currency) for which the signature of a Class «A» manager shall be sufficient

2) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le douze mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Philip Hult, manager, né à Lund (S), le 9 octobre 1970, demeurant à 16 Peel Rise, The Peak, Hong Kong,

2) Monsieur Bertil Hult, manager, né à Sit Goran (S), le 10 février 1941, demeurant à Haldenstrasse 4, CH-6006 Lucerne, Suisse,

3) Monsieur Alexander Hult, hotel manager, né à Mi Sit Johannes (S), le 29 octobre 1975, demeurant à Erik Dahlbergs Allé 11, S-11520 Stockholm, Suède,

4) Monsieur Maximilian Hult, étudiant, né à Lucerne (CH), le 7 novembre 1982, demeurant à Strandvägen 13, S-11456 Stockholm, Suède,

5) Monsieur Edward Hult, étudiant, né à Lucerne (CH), le 4 mars 1978, demeurant à Strandvägen 13, S-11456 Stockholm, Suède,

tous les cinq ici représentés par Monsieur Benoît Nasr, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu de cinq procurations sous seing privé données le 11 mars 2004.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué entre eux une société à responsabilité limitée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de TOP HOUSE, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés et en tout autre endroit à l'intérieur de la même commune par une décision des gérants.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à seize mille (16.000,-) dollars US (USD), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de quarante (40,-) dollars US (USD) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à un tiers non-associé qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans les autres cas les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement sus-mentionné n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Les gérants seront de catégorie «A» et de catégorie «B».

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie «A» et d'un gérant de catégorie «B», à l'exception des opérations ayant trait à la gestion courante de la Société ne dépassant pas un montant de 1.250,- EUR (ou la contrevalet dans toute autre devise) pour lesquelles la signature d'un gérant de catégorie «A» sera suffisante.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée avec un préavis d'un mois au moins et tenue dans un délai de trois mois à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Art. 14. Chaque année, avec effet au 30 septembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements ainsi que les dettes du ou des gérant(s) à l'égard de la Société.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée générale annuelle.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites de la manière suivante:

1) Monsieur Philip Hult, préqualifié, deux cents parts sociales	200
2) Monsieur Bertil Hult, préqualifié, cent quatre parts sociales	104
3) Monsieur Alexander Hult, préqualifié, trente-deux parts sociales	32
4) Monsieur Maximilian Hult, préqualifié, trente-deux parts sociales	32
5) Monsieur Edward Hult, préqualifié, trente-deux parts sociales	32

Total: quatre cents parts sociales 400

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de seize mille (16.000,-) dollars US (USD) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 30 septembre 2004.

Evaluation

A toutes fins utiles le capital social est évalué à la somme de treize mille cinquante-quatre euros quatre-vingt-trois cents (13.054,83).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cent cinquante (1.750,-) euros.

Assemblée Constitutive des Associés

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précitées, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Gérant de catégorie «A»:

- Monsieur Benoît Nasr, employé privé, né à Charleroi (B), le 26 mai 1975, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

b) Gérant de catégorie «B»:

- Madame Asa Blendow, «Chief Financial Officer», née à Mi Sit Petri (S), le 8 mars 1962, avec adresse professionnelle à Haldenstrasse 4, CH-6006 Lucerne, Suisse.

La Société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie «A» et d'un gérant de catégorie «B», à l'exception des opérations ayant trait à la gestion courante de la Société ne dépassant pas un montant de 1.250,- EUR (ou la contrevalet en toute autre devise) pour lesquelles la signature d'un gérant de catégorie «A» sera suffisante.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Dont acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête du comparant le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Nasr, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, vol. 142S, fol. 93, case 7. – Reçu 130,55 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(026801.3/230/287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

LOBYTRANS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 99.699.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 85.664,

2) La CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD, ayant son siège social à Londres W1X 8HL, 2, Lansdowne Row # 233, Berkley Square, inscrite au Companies House à Cardiff le 13 juillet 1999 sous le numéro 3806063, lesquelles sociétés sont ici représentées par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

en vertu de deux procurations sous seing privée lui délivrées à Luxembourg, le 12 mars 2004, lesquelles procurations, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de LOBYTRANS S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services dans le domaine du transport, l'assistance technique et la prise de participations.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il peut signer tous actes d'achat, d'échange ou de vente d'immeubles, emprunter, avec ou sans garantie, consentir toutes sûretés hypothécaires ou autres sur les biens sociaux au profit de tous instituts de crédits, renoncer à tous privilèges du vendeur avant comme après paiement du prix de vente, consentir toutes mainlevées ou postpositions.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature unique du président du conseil d'administration.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2005.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., prédite, quatre-vingts actions,	80
2) La société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD, prédite, vingt actions,	20
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.440,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 85.664.

2) La CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD, ayant son siège social à Londres W1X 8HL, 2, Lansdowne Row # 233, Berkley Square, inscrite au Companies House à Cardiff le 13 juillet 1999 sous le numéro 3806063.

3) La société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD, avec siège social à Gibraltar, Suite 33, Victoria House, 26, Main Street, inscrite au Registered Office of Gibraltar, sous le numéro 82615.

La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. est nommée Président du conseil d'administration.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Est nommée commissaire:

La société FID'AUDIT LIMITED, avec siège social à Belize City - Belize, Jasmine Court, 35 A Regent Street, inscrite au IBC International Business Company à Belize le 14 janvier 2002 sous le numéro 23.869.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2009.

2) Le siège de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Krimou, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, vol. 142S, fol. 94, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

J.-P. Hencks.

(025760.3/216/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

MEPHISTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 73.858.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 octobre 2003

Lors de ladite assemblée les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée révoque l'administrateur et administrateur-délégué, à savoir Monsieur Pascal Wiscour-Contier avec effet immédiat.

Seconde résolution

Est nommé, avec effet immédiat, comme administrateur et administrateur-délégué à la gestion journalière de la société avec pouvoir de signature individuelle Monsieur Raymond Van Herck, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Messieurs Lothar Mahling et Helmut Ponath en leur qualité d'administrateurs avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme comme administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Ole Gronemeier et Madame Suzie Zimmer. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est transféré du 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Sixième résolution

La société LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A. est nommée comme «dirigeant d'entreprise maritime» dans le cadre de la loi maritime de 1990 et de ses lois modificatives.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour extrait conforme

MEPHISTO S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025900.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

KENDAL ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R. C. Luxembourg B 78.626.

—
Par décision de l'assemblée générale extraordinaire d 12 février 2004 le siège social de la société a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, au 29, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg; les administrateurs M. Guy Baumann, M. Guy Kettmann, M. Christoph Kossmann ainsi que le commissaire aux comptes Mme Isabelle Arend se sont démis de leurs fonctions.

Le Conseil d'administration se compose de: BEARN HOLDINGS S.A., Certificate of Incorporation: number 367012, 1 Lake Building- 1st Floor Wickham's Cay, BVI- Road Town - Tortola, M. Panagis Mavrogiannis, 11, Kaisarias Str., GR-11527 Athens, M. Stavridis Pavlos-Phaedon, 12, Skouze Str., GR- 15236 Pendeli. Le Commissaire aux comptes est FORLAND HOLDINGS LTD, Arch. Makario III, 284, Fortuna Block B, Cyprus - 3105 Limassol.

Luxembourg, le 11 mars 2004.
Pour KENDAL ENTERPRISES S.A.
Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG
Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025675.3/1017/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

BIOFORESTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 92.706.

—
Dénonciation du siège social à compter du 31 décembre 2003

Par la présente, le contrat de bail de la société ci-dessus référencée a pris fin ce jour avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour la société
P. Arama

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004 , réf. LSO-AN05607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025686.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

BIOFORESTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 92.706.

—
Par la présente, Raphaël Haziza démissionne des fonctions d'Administrateur-délégué de la société à compter du 19 février 2004.

Luxembourg, le 19 février 2004.

R. Haziza.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004 , réf. LSO-AN05611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(025688.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

EDIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.433.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires à Luxembourg,
le 25 mai 2002 sur l'exercice 2001*

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer le siège social:

de: L-1273 Luxembourg, rue de Bitbourg, 11

à: L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 100

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025821.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

EDIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.433.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires à Luxembourg,
le 18 mars 2004 sur l'exercice 2003*

L'assemblée générale des actionnaires décide de remplacer le commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE BASTIAN S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, avenue de la Faïencerie, 142, R.C.S. B 74.248, par Monsieur Patrick Castel, gérant de sociétés, demeurant à L-1279 Luxembourg, rue Générale O.N. Bradley, 23. Il terminera son mandat à l'assemblée générale de l'année 2010.

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04701. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025824.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

PISTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.351.

—
Par lettre recommandée adressée le 12 mars 2004 à la société PISTI S.A. dont le siège social a été transféré à Luxembourg, 8, boulevard Royal, en date du 12 mars 2004, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société PISTI S.A.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025978.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

PISTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.351.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie en date du 12 mars 2004 a accepté la démission de quatre administrateurs, Messieurs Jean Hoffmann et Marc Koeune et Mesdames Nicole Thommes et Andrea Dany.

Elle a appelée aux fonctions d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques, née le 27 octobre 1957 à Beloeil (Belgique) et domiciliée professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, née le 5 novembre 1973 à Stavelot (Belgique) et domiciliée professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Madame Patricia Jupille, employée privée, née le 4 juin 1965 à St. Avoild (France) et domiciliée professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Elles termineront le mandat de leurs prédécesseurs prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2006.

L'assemblée a également pris acte de la démission de CeDerLux-SERVICES, S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat et a nommé en son remplacement la société de droit anglais TOWERBEND LIMITED, ayant son siège social à GB-London W1U 2NU, Suite 3, 54-56, Marylebone Lane, inscrite sous le no. 4308988 du «Registrar of Companies for England and Wales».

Elle achèvera le mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2006. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

En outre, le siège social a été transféré du 18, rue de l'Eau, Luxembourg au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025975.3/693/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

EIF INVESTMENTS & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.490.

Par lettre recommandée adressée le 12 mars 2004 à la société EIF INVESTMENT & FINANCE S.A., dont le siège social a été transféré à Luxembourg, 8, boulevard Royal, en date du 12 mars 2004, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société EIF INVESTMENT & FINANCE S.A.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025993.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

EIF INVESTMENTS & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.490.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie en date du 12 mars 2004 a accepté la démission de quatre administrateurs, Monsieur Sébastien Coyette et Mesdames Laetitia Vandegaer, Nicole Thommes et Andrea Dany.

Elle a appelé aux fonctions d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques, née le 27 octobre 1957 à Beloeil (Belgique) et domiciliée professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, née le 5 novembre 1973 à Stavelot (Belgique) et domiciliée professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Patricia Jupille, employée privée, née le 4 juin 1965 à St. Avoild (France) et domiciliée professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Elles termineront le mandat de leurs prédécesseurs prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2005.

L'assemblée a également pris acte de la démission de CeDerLux-SERVICES, S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat et a nommé en son remplacement la société de droit anglais TOWERBEND LIMITED, ayant son siège social à GB-London W1U 2NU, Suite 3, 54-56, Marylebone Lane, inscrite sous le no. 4308988 du «Registrar of Companies for England and Wales».

Elle achèvera le mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2005.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

En outre, le siège social a été transféré du 4, rue du Marché-aux-Herbes au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour extrait conforme
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025990.3/693/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

**FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., Société Anonyme,
(anc. G.F.E. FIN. D'ENT.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 55.595.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.
FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A.
A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

(026047.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

INLAND SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 69.498.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

INLAND SHIPING S.A.

Signatures

(026014.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

PERSIA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 55.127.

Cession d'actions

Entre les soussignés:

1. M. Nourollah Mohadjer-Djasbi, commerçant, demeurant à 33, rue Andethana, L-6970 Oberanven, ci-après désigné «le cédant» d'une part

et

2. Mme Azarmidokht Bolorian, sans profession, demeurant à n° 25, 15th Street, Farvardin, Farmanieh avenue, Teheran 19376, Iran,

ci-après désigné «le cessionnaire» d'autre part

il est exposé ce qui suit:

Le capital de la société à responsabilité limitée PERSIA avec siège social à zone industrielle rue de Bettembourg, L-3378 Livange est de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) divisé en 100 (cent) parts sociales de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.

La propriété des parts sociales se répartit comme suit: Nourollah Mohadjer, 100 parts sociales.

Ceci étant exposé il a été convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession. Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte, l'intégralité des parts sociales, soit 40 parts de la société pré-désignée, pour un prix de EUR 7.578,37 (sept mille cinq-cent soixante dix-huit euros et trente-sept centimes).

Art. 2. Paiement, entrée en jouissance. Le paiement du prix s'effectue comptant ce dont quittance. L'entrée en jouissance est effective à la signature de la présente.

Art. 3. Garanties des cédants. Le cédant garantit qu'à la date du transfert de propriété des parts sociales, ces parts sociales ne sont grevées d'aucune charge, ni affectées en garantie ou en gage.

Art. 4. Publication. Le cessionnaire s'engage à faire les publications légales pour documenter la présente cession de parts sociales. Les frais inhérents à ces publications sont à charge du cessionnaire.

Art. 5. Droit applicable, compétence judiciaire. Le présent contrat est soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux de Luxembourg-ville sont seuls compétents pour trancher tout litige auquel il pourrait donner lieu.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Pour acceptation spéciale de la cession de parts et de la reprise de la créance par le Cessionnaire:

Pour acceptation spéciale

Signature

Le gérant de la société à responsabilité limitée

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Cession d'actions

Entre les soussignés:

1. M. Nourollah Mohadjer-Djasbi, commerçant, demeurant à 33, rue Andethana, L-6970 Oberanven, ci-après désigné «le cédant» d'une part

et

2. M. Ali Mir Motahari, commerçant, demeurant à 15, rue Bettembourg, L-3326 Crauthem, ci-après désigné «le cessionnaire» d'autre part

il est exposé ce qui suit:

Le capital de la société à responsabilité limitée PERSIA avec siège social à zone industrielle rue de Bettembourg, L-3378 Livange est de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) divisé en 100 (cent) parts sociales de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.

La propriété des parts sociales se répartit comme suit: Nourollah Mohadjer, 100 parts sociales.

Ceci étant exposé il a été convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession. Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte 20 parts de la société pré-désignée, pour un prix de EUR 3.405,25 (trois mille quatre cent cinq euros et vingt-cinq centimes).

Art. 2. Paiement, entrée en jouissance. Le paiement du prix s'effectue comptant ce dont quittance. L'entrée en jouissance est effective à la signature de la présente.

Art. 3. Garanties des cédants. Le cédant garantit qu'à la date du transfert de propriété des parts sociales, ces parts sociales ne sont grevées d'aucune charge, ni affectées en garantie ou en gage.

Art. 4. Publication. Le cessionnaire s'engage à faire les publications légales pour documenter la présente cession de parts sociales. Les frais inhérents à ces publications sont à charge du cessionnaire.

Art. 5. Droit applicable, compétence judiciaire. Le présent contrat est soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux de Luxembourg-ville sont seuls compétents pour trancher tout litige auquel il pourrait donner lieu.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Pour acceptation spéciale de la cession de parts et de la reprise de la créance par le Cessionnaire:

Pour acceptation spéciale

Signature

Le gérant de la société à responsabilité limitée

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Cession d'actions

Entre les soussignés:

1. M. Nourollah Mohadjer-Djasbi, commerçant, demeurant à 33, rue Andethana, L-6970 Oberanven, ci-après désigné «le cédant» d'une part
et

2. Mlle Nouchafarine Mir Motahari, indépendante, demeurant à n° 25, 15th Street, Farvardin, Farmanieh avenue, Teheran 19376, Iran,

ci-après désigné «le cessionnaire» d'autre part

il est exposé ce qui suit:

Le capital de la société à responsabilité limitée PERSIA avec siège social à zone industrielle, rue de Bettembourg, L-3378 Livange est de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) divisé en 100 (cent) parts sociales de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.

La propriété des parts sociales se répartit comme suit: Nourollah Mohadjer, 100 parts sociales.

Ceci étant exposé il a été convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession. Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte 40 (quarante) parts de la société pré-désignée, pour un prix de EUR 7.578,37 (sept mille cinq cent soixante-dix-huit euros et trente-sept centimes).

Art. 2. Paiement, entrée en jouissance. Le paiement du prix s'effectue comptant ce dont quittance. L'entrée en jouissance est effective à la signature de la présente.

Art. 3. Garanties des cédants. Le cédant garantit qu'à la date du transfert de propriété des parts sociales, ces parts sociales ne sont grevées d'aucune charge, ni affectées en garantie ou en gage.

Art. 4. Publication. Le cessionnaire s'engage à faire les publications légales pour documenter la présente cession de parts sociales. Les frais inhérents à ces publications sont à charge du cessionnaire.

Art. 5. Droit applicable, compétence judiciaire. Le présent contrat est soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux de Luxembourg-ville sont seuls compétents pour trancher tout litige auquel il pourrait donner lieu.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Pour acceptation spéciale de la cession de parts et de la reprise de la créance par le Cessionnaire:

Pour acceptation spéciale

Signature

Le gérant de la société à responsabilité limitée

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

MID ATLANTIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 11.095.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2004* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

I (01826/1017/14)

Le Conseil d'Administration.

KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 64.347.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le *1^{er} juin 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 27 mai 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (02236/755/21)

Le Conseil d'Administration.

CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 8.722.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), SICAV will be held at the registered office on *May 21, 2004* at 2.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Acknowledgement of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor.
2. Approval of the Balance Sheet and Profit and Loss accounts as at December 31, 2003.
3. Allotment of results.
4. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2003.
5. Statutory elections.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

The registered shareholders who would like to be present at the meeting are kindly requested, for organisational purposes, to inform the Company at least five clear days before the meeting (by letter or form of proxy) of their intention to attend.

In order to take part or to be represented at the annual general meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares, at the registered office, five clear days before the meeting.

II (02186/755/24)

The Board of Directors.

IMMOBILIERE DES SABLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.289.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 1^{er} juin 2004 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02237/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

UNIVERSAL INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.025.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav UNIVERSAL INVEST à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 2 juin 2004 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (02339/755/21)

Le Conseil d'Administration.

CDC INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.023.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de CDC INTERNATIONAL FUND qui se tiendra au siège social de la SICAV, 69, route d'Esch, Luxembourg, le 21 mai 2004 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003; affectation des résultats;
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Seront admis à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant la date de l'Assemblée aux guichets de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (01967/755/23)

Le Conseil d'Administration.

METALL FINANZ GESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 91.876.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2004* à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (02383/045/17)

Le Conseil d'Administration.

CREDIT SUISSE PRIME SELECT TRUST (LUX), Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 69.054.

Die ausserordentliche Generalversammlung vom 14. April 2004 betreffend die Verschmelzung der CREDIT SUISSE ALTERNATIVE STRATEGIES TRUST (LUX), einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital luxemburgischen Rechts, und insbesondere der Aktien der Klasse «B» des Subfonds Credit Suisse Alternative Strategies Trust (Lux) Low Volatility mit dem Subfonds Credit Suisse Prime Select Trust (Lux) Multi Strategy und der Aktien der Klasse «B» des Subfonds Credit Suisse Alternative Strategies Trust (Lux) International Markets mit dem Subfonds Credit Suisse Prime Select Trust (Lux) International Markets war nicht ordnungsgemäss zusammengesetzt, um über die unter A. aufgeführten Punkte der Tagesordnung abzustimmen. Es wurde beschlossen, diesen Teil der Versammlung zu vertagen. Demzufolge ergeht hiermit hinsichtlich der Tagesordnung A., Verschmelzung mit der CREDIT SUISSE ALTERNATIVE STRATEGIES TRUST (LUX), die Einladung zu einer neuen

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der CREDIT SUISSE PRIME SELECT TRUST (LUX) auf den *28. Mai 2004* um 11:00 Uhr an dem Gesellschaftssitz, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Billigung des gemäss Artikel 265 des Gesetzes über Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Berichtes des Verwaltungsrates.
2. Billigung des gemäss Artikel 266 (1) des Gesetzes über Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Berichtes des unabhängigen Sachverständigen.
3. Feststellung der Erfüllung aller durch Artikel 267 des Gesetzes über Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Formalitäten.
4. Billigung des im Mémorial C Nummer 290 vom 12. März 2004 veröffentlichten Verschmelzungsplanes.
5. Feststellung der Verschmelzung.
6. Anpassung des Aktienregisters der CREDIT SUISSE PRIME SELECT TRUST (LUX).

Diese ausserordentliche Generalversammlung ist ordnungsgemäss beschlussfähig, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Abwesenheit der Aktionäre bei dieser zweiten ausserordentlichen Generalversammlung bedeutet ihre Zustimmung zu den Vorschlägen des Verwaltungsrates. Die Beschlüsse müssen, um gültig zu sein, mit mindestens zwei Drittel der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst werden. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Aktionäre, die dieser Versammlung persönlich beiwohnen möchten und an den Abstimmungen teilnehmen wollen, werden gebeten, die Zentrale Verwaltungsstelle, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Luxemburg, oder die Zahlstelle in der Schweiz, CREDIT SUISSE, Zürich, hierüber spätestens fünf ganze Tage vor der ausserordentlichen Generalversammlung in Kenntnis zu setzen.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ausserordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund einer Vollmacht, die ebenfalls wenigstens zum vorgenannten Termin bei einer der obengenannten Stellen eingehen muss, durch einen Dritten vertreten lassen.

Aktionäre der CREDIT SUISSE PRIME SELECT TRUST (LUX), welche der Verschmelzung mit der CREDIT SUISSE ALTERNATIVE STRATEGIES TRUST (LUX) nicht zustimmen, können ihre Aktien bis zum *14. Mai 2004*, 15.00 Uhr, gebührenfrei zurückgeben.

(02384/736/43)

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft

COVAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 64.602.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juin 2004 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 5 mai 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02385/696/14)

Le Conseil d'Administration.

GLOBAL INVESTORS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

H. R. Luxemburg B 86.731.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen am 8. Juni 2004 um 10.30 Uhr in 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. März 2004.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Ernennung des Abschlussprüfers.
6. Verschiedenes.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlichen Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Dienstag, den 1. Juni 2004 am Gesellschaftssitz, bei der HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., Luxembourg oder der HSBC TRINKAUS & BURKHARDT KGaA, Düsseldorf, hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Luxemburg, im Mai 2004.

GLOBAL INVESTORS

Der Verwaltungsrat

I (02387/755/26) .

SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATION COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.776.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juin 2004 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance,
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

I (02388/045/18)

Le Conseil d'Administration.

**CREDIT SUISSE ALTERNATIVE STRATEGIES TRUST (LUX),
Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 82.444.

In der ausserordentlichen Generalversammlung vom 14. April 2004 betreffend die Verschmelzung der CREDIT SUISSE ALTERNATIVE STRATEGIES TRUST (LUX) und insbesondere der Aktien der Klasse «B» des Subfonds Credit Suisse Alternative Strategies Trust (Lux) Low Volatility mit dem Subfonds Credit Suisse Prime Select Trust (Lux) Multi Strategy und der Aktien der Klasse «B» des Subfonds Credit Suisse Alternative Strategies Trust (Lux) International Markets mit dem Subfonds Credit Suisse Prime Select Trust (Lux) International Markets war die Hälfte des Gesellschaftskapitals nicht vertreten. Daher ergeht hiermit die Einladung zu einer neuen

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre des Subfonds Credit Suisse Alternative Strategies Trust (Lux) Low Volatility sowie des Subfonds Credit Suisse Alternative Strategies Trust (Lux) International Markets auf den 28. Mai 2004 um 11.30 Uhr an dem Gesellschaftssitz, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Billigung des gemäss Artikel 265 des Gesetzes über Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Berichtes des Verwaltungsrates.
2. Billigung des gemäss Artikel 266 (1) des Gesetzes über Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Berichtes des unabhängigen Sachverständigen.
3. Feststellung der Erfüllung aller durch Artikel 267 des Gesetzes über Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Formalitäten.
4. Billigung des im Mémorial C Nummer 290 vom 12. März 2004 veröffentlichten Verschmelzungsplanes.
5. Feststellung der Verschmelzung.
6. Feststellung der Beendigung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder.
7. Annullierung des Aktienregisters der CREDIT SUISSE ALTERNATIVE STRATEGIES TRUST (LUX).

Die zweite Versammlung ist ordnungsgemäss beschlussfähig, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Abwesenheit der Aktionäre bei dieser zweiten ausserordentlichen Generalversammlung bedeutet ihre Zustimmung zu den Vorschlägen des Verwaltungsrates. Die Beschlüsse müssen, um gültig zu sein, mit mindestens zwei Drittel der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst werden. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Informationen hinsichtlich der Anlagepolitik der aufnehmenden Subfonds können dem Verkaufsprospekt der CREDIT SUISSE PRIME SELECT TRUST (LUX), einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital luxemburgischen Rechts, entnommen werden.

Aktionäre, die dieser Versammlung persönlich beiwohnen möchten und an den Abstimmungen teilnehmen wollen, werden gebeten, die Zentrale Verwaltungsstelle, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Luxemburg, oder die Zahlstelle in der Schweiz, CREDIT SUISSE, Zürich, hierüber spätestens fünf ganze Tage vor der ausserordentlichen Generalversammlung in Kenntnis zu setzen.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ausserordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund einer Vollmacht, die ebenfalls wenigstens zum vorgenannten Termin bei einer der obengenannten Stellen eingehen muss, durch einen Dritten vertreten lassen.

Aktionäre, welche der Verschmelzung nicht zustimmen, können ihre Aktien, welche sie in CREDIT SUISSE ALTERNATIVE STRATEGIES TRUST (LUX) besitzen, bis zum 14. Mai 2004, 15.00 Uhr, gebührenfrei zurückgeben.

(02386/736/44)

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft

STEEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.261.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 2 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02405/755/18)

Le Conseil d'Administration.

23746

CEYLON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.504.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 juin 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée Générale du 6 mai 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02406/696/14)

Le Conseil d'Administration.

JORDANUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.033.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 7 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations Statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

I (02407/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ORESTES HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 38.318.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signature

(02438/000/16)

POSAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.954.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 2 juin 2004 à 16.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.

- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02439/755/20)

Le Conseil d'Administration.

LAMBIG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 71.416.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2004* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (02440/817/17)

Le Conseil d'Administration.

SAINT AUBIN DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 74.823.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2004* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (02441/817/17)

Le Conseil d'Administration.

DEVELOPMENT PACKAGING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.336.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *20 mai 2004* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (02259/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL DEVELOPEMENT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 47.206.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2004 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02442/817/18)

Le Conseil d'Administration.

TELSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 24.148.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juin 2004 à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02443/817/18)

Le Conseil d'Administration.

AIG SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Geellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 84.227.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 21. Mai 2004 um 15.00 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme von Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2003
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2003
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2004
6. Sonstiges

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien an der Generalversammlung gefasst werden.

II (02179/755/22)

Der Verwaltungsrat.

GAY TIME LTD, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 23.480.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02444/817/18)

Le Conseil d'Administration.

ROFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 33.638.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2004* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02445/817/18)

Le Conseil d'Administration.

AIG MULTILABEL SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 92.052.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am *21. Mai 2004* um 15.00 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme von Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2003
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2003
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2004
6. Sonstiges

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien an der Generalversammlung gefasst werden.

II (02178/755/22)

Der Verwaltungsrat.

LOKRINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 71.433.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2004* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (02446/817/18)

Le Conseil d'Administration.

POSAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.954.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi *2 juin 2004* à 16.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02512/755/20)

Le Conseil d'Administration.

MARTUR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 29.516.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 3, 2004* at 2.30 p.m. at the registered office with the following:

Agenda:

- To receive and adopt the Management Reports of the Directors,
- To receive and adopt the Reports of the Auditor,
- To receive and adopt the annual accounts and appropriation of results for the financial year ended on December 31, 2003,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2003,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares five clear days prior to the date of the meeting at the Registered Office.

I (02513/755/20)

The Board of Directors.

INSINGER DE BEAUFORT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 49.429.

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders to be held at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, on 21 May 2004 at 12.00 o'clock.

Agenda:

1. To receive and adopt the directors' report and the report of the commissaire (statutory auditor) for the financial year ended 31 December 2003.
2. To receive and adopt the financial statements of the Company for the financial year ended 31 December 2003.
3. To consider and approve the payment on 16 June 2004 of a final dividend of EUR 8 cents per share to Shareholders registered on 14 May 2004 in the Company's register of Shareholders.
4. To ratify the acceptance of the resignation of Mr P.C. Woodthorpe as Executive Director of the Company effective as per 28 May 2003 and the discharge to him in respect of the execution of his mandate of the date of his resignation.
5. To ratify the acceptance of the resignation of Mr G.H. Davin as Executive Director of the Company effective as per 14 November 2003 and the discharge to him in respect of the execution of his mandate to the date of his resignation.
6. To ratify the acceptance of the resignation of Mr N.P. Clegg as None Executive Director of the Company effective as per 12 December 2003 and the discharge to him in respect of the execution of his mandate to the date of his resignation.
7. To grant a discharge to the current directors and the commissaire in respect of the execution of their mandates to 31 December 2003.
8. To re-appoint the current directors and the commissaire for a new term ending at the Annual General Meeting in 2005.
9. To authorise the directors to fix the remuneration of the commissaire.

Shareholders are invited to attend and participate in the Annual General Meeting. If Shareholders are unable to attend the meeting but have questions or comments in connection with the above resolutions, please feel welcome to contact us prior to the meeting.

(1) Any Ordinary Shareholder of the Company entitled to attend and vote at the above meeting is entitled to appoint one or more proxies to attend and, on a poll, vote instead of him. A proxy need not be a member of the Company.

(2) Provided evidence of ownership can be shown, the appointment of a proxy does not preclude a member from attending the meeting and voting in person, in which case any votes of the proxy will be superseded.

(3) A Form of Proxy is available at the registered office of the Company at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg. The Form of Proxy, to be valid, must be received at the registered office of the Company before 17.00 p.m. (CET) on 19 May 2004.

(4) Holders of Ordinary Shares who hold their Ordinary Shares through the Euroclear/Clearstream system should contact their custodian bank to establish the correct procedure to appoint a proxy.

II (02185/000/40)

By order of the Board.

KB LUX KEY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.616.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 2 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'année écoulée.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 26 mai 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

I (02203/755/21)

Le Conseil d'Administration.

23752

O.C.A. BETEILIGUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.445.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le 28 mai 2004 à 16.00 heures au siège social de la société et qui aura pour

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003,
- affectation du résultat,
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- divers.

I (01297/2046/15)

Le Conseil d'Administration.

REFINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 12.786.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2004 à 15.30 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

I (01825/1017/15)

Le Conseil d'Administration.

JARDICOOP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.855.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme JARDICOOP S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 19 mai 2004 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02143/750/15)

Le Conseil d'Administration.

ANFE FINANCING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.537.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01752/795/14)

Le Conseil d'Administration.

JARDILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.857.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme JARDILUX S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 19 mai 2004 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02142/750/15)

Le Conseil d'Administration.

CONSENS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.338.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme CONSENS HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 19 mai 2004 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02141/750/15)

Le Conseil d'Administration.

GREMIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 14.109.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi 21 mai 2004 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes
5. Divers

II (02036/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

JADIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.650.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01723/795/14)

Le Conseil d'Administration.

REYBIER DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 62.947.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 17.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01782/520/15)

Le Conseil d'Administration.

EUROKLIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 12.142.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01781/520/15)

Le Conseil d'Administration.

MEANDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.982.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01721/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HOLDFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.340.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01720/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MILLET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.405.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01719/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LARENE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 90.396.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 11.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01718/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ATRINITY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.289.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mai 2004 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission de deux Administrateurs et décharger à leur accorder.
5. Nomination de deux nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (02181/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

ROCK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 36.203.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 2004 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectations des résultats
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01668/000/14)

23756

A.Z. COM. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 38.287.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 15.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01667/520/15)

Le Conseil d'Administration.

SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5366 Munsbach, 267, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 38.530.

The Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on 21st May 2004 at 9.00 a.m. at Company's registered office with the following agenda:

Agenda:

1. To receive the reports of the Directors and of the Auditor for the year ending 31st December 2003,
2. To approve the annual accounts for the year ending 31st December 2003,
3. Appropriation of results,
4. Discharge to the Directors and the Auditor with respect to their duties during the year ending 31st December 2003,
5. Miscellaneous.

II (01666/520/16)

The Board of Directors.

TARANTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.566.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (01722/795/16)

Le Conseil d'Administration.

LINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.273.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mai 2004 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.

5. Divers.
II (02182/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

ECON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.239.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme ECON HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 19 mai 2004 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

II (02172/750/16)

Le Conseil d'Administration.

IMERIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.970.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme IMERIS HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 19 mai 2004 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02144/750/17)

Le Conseil d'Administration.

SAN NICOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 38.807.

EXTRAIT

Il résulte d'un jugement rendu en date du 9 janvier 2004 par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, que la gestion du patrimoine de la société S.A. SAN NICOLA a été placée sous le régime de la gestion contrôlée.

Le même jugement nomme commissaires à cette gestion M. Marc Muller, expert-comptable et M^e Alain Rukavina, avocat, les deux demeurant à Luxembourg.

Le même jugement fixe un délai au plus tard jusqu'au 5 juillet 2004 pour l'établissement par les commissaires d'un rapport en vue de la réorganisation des affaires de la société requérante sinon un rapport en vue de parvenir à une bonne réalisation de son actif.

Les commissaires communiqueront le projet aux créanciers, aux codébiteurs solidaires et aux cautions connus. Ce projet sera publié par extraits aux annexes du Mémorial et sera soumis par les commissaires à l'approbation du tribunal.

Pour extrait conforme

A. Rukavina

Le commissaire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036100.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

MIDDEN EUROPESE BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 51.498.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu vendredi, le 21 mai 2004 à 11.00 heures à Luxembourg, 16, allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Acceptation de la démission d'un membre du Conseil d'administration.
5. Nomination statutaire.
6. Suppression de la valeur nominale des actions.
7. Conversion de la monnaie d'expression du capital.
8. Divers.

II (02043/000/18)

Le Conseil d'Administration.

LINALUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.427.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 21 mai 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

II (01962/833/18)

Le Conseil d'Administration.

**PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 93.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mars 2004.

P. Bettingen.

(026142.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

BUNKER LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 69.591.

Le bilan au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05206, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Le Conseil d'Administration

BUNKER LUX S.A.

Signatures

(026013.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

OROLUX, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.318.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 21 mai 2004 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert du siège,
6. Divers.

II (01942/833/18)

Le Conseil d'Administration.

PLASTICHE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.244.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (01725/795/17)

Le Conseil d'Administration.

HENGPART S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.111.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 21 mai 2004 à 14.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- continuation ou non de l'activité de la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915
- divers.

II (01296/2046/16)

Le Conseil d'Administration.

BROAD DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.224.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juin 2004 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (02338/817/17)

Le Conseil d'Administration.

SICHEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 5.322.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse suivante, 40, Rangwée, L-2412 Luxembourg, le jeudi 20 mai 2004 à 17.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Présentation, examen et approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003; affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations.
5. Divers.

Prière de se conformer à l'article 21 des statuts.

II (01460/000/17)

Le Conseil d'Administration.

HACOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.395.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01724/795/16)

Le Conseil d'Administration.

ELFRIEDE SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 68.822.

Le bilan au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-AO05211, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

ELFRIEDE SHIIPING S.A.

Signatures

(026016.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.
